



BANQUE CENTRALE EUROPÉENNE

EUROSYSTEME

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 septembre 2016

La BCE et la Banque populaire de Chine prolongent leur accord bilatéral de *swap* de devises

- La Banque centrale européenne (BCE) et la Banque populaire de Chine (BPC) prolongent de trois ans l'accord bilatéral de *swap* de devises mis en place en 2013.
- L'accord de *swap* porte sur un montant maximal de 350 milliards de renminbi chinois et de 45 milliards d'euros.
- Il doit servir de dispositif de soutien à la liquidité afin de remédier à une éventuelle pénurie de renminbi dans les banques de la zone euro.

La Banque centrale européenne (BCE) et la Banque populaire de Chine (BPC) ont décidé de prolonger de trois années supplémentaires l'accord bilatéral de *swap* de devises qu'elles avaient mis en place en 2013, selon les mêmes conditions et paramètres.

Le 8 octobre 2013, la BCE et la BPC ont conclu un accord bilatéral de *swap* de devises d'une durée de trois ans portant sur un montant maximal de 350 milliards de renminbi chinois et de 45 milliards d'euros.

Du point de vue de l'Eurosystème, cet accord doit servir de filet de sécurité pour faire face à des perturbations soudaines et temporaires du marché du renminbi liées à des pénuries de liquidités dans les banques de la zone euro. Les accords d'apport de liquidité contribuent à la stabilité financière au plan mondial. L'accord avec la BPC constitue une reconnaissance de la croissance rapide des échanges commerciaux et des investissements bilatéraux entre la zone euro et la Chine.

Dans le cadre des tests de ses capacités opérationnelles régulièrement mis en œuvre par la BCE, deux tests ont été conduits en avril et en novembre 2015 par la BCE et la BPC, qui ont permis de fournir des montants de liquidité symboliques en euros et en renminbi, respectivement. Les tests se sont déroulés avec succès et ont démontré l'aptitude opérationnelle de la BCE et de la BPC à activer le *swap*, si la nécessité s'en faisait sentir, sur la base de procédures opérationnelles convenues entre les deux parties.

Pour toute demande d'information, les médias peuvent s'adresser à Alexandrine Bouilhet (tél : +49 69 1344 8949).

Banque centrale européenne Direction générale Communication
Division Relations avec les médias, Sonnemannstrasse 20, 60314 Francfort-sur-le-Main, Allemagne
Tél. : +49 69 1344 7455, courriel : media@ecb.europa.eu, internet : www.ecb.europa.eu

Reproduction autorisée en citant la source.

Traduction : Banque de France